

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

L'emploi des travailleurs handicapés en question



Les membres du Club RH ont activement participé à la réunion. Photo S. F.

Hier, le Club RH (Ressources Humaines) de la Chambre de commerce et d'industrie de Beaune a organisé une réunion sur le thème du handicap dans le monde du travail.

Nadine Forzinetti, consultante RH, a ouvert la séance du jour en évoquant l'actualité en matière de droit social avant de laisser la parole à Marie Bertin, dirigeante d'*Impulsion Emploi*, société spécialisée dans l'accompagnement des transitions de carrières, qui travaille avec l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (ou Agefiph).

« Une personne est en situation de handicap lorsque

ses incapacités représentent des obstacles dans un environnement donné ». Selon Marie Bertin, on distingue 6 grandes catégories de déficiences que rencontrent les travailleurs handicapés : auditive, visuelle, motrice, intellectuelle, du psychisme, et enfin les maladies invalidantes.

Aides et contributions

Pour compenser le handicap, il existe des aides que les entreprises peuvent solliciter auprès de l'Agefiph afin de favoriser l'accès des handicapés au lieu de travail, aux savoir-faire et à l'environnement relationnel.

L'insertion des personnes handicapées dans l'entreprise est favorisée par des quotas à respecter ainsi que le versement d'une contribution an-

« Une personne est en situation de handicap lorsque ses incapacités représentent des obstacles. »

Marie Bertin, dirigeante d'*Impulsion Emploi*

nuelle à l'Agefiph. L'accueil de stagiaires de la formation professionnelle et le recours à la sous-traitance sont également des moyens de contribuer à cette insertion.

À l'issue de la réunion, les membres du Club RH ont partagé les difficultés mais aussi les satisfactions qu'ils ont rencontrées dans leur démarche d'insertion de personnes handicapées.